

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1295

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 13

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de vérifier »

les mots :

« d'une vérification de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.